



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE AU SIÈGE DU CONSEIL
575, RUE SAINT-AMABLE
BUREAU RC-01
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 20 SEPTEMBRE 2001

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 25 octobre 2001

Présences : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Michel Brisson
M^e Monique Corbeil
M^e Laurence Demers
M^e Charles Gosselin
M^e Odette Laverdière
M^e Gaétan Lemoyne
Madame Line-Sylvie Perron
Monsieur Jeannot Richard

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
M^e Michèle Juteau, adjointe au président
M^e Sophie Vaillancourt, avocate

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 20 septembre 2001	Page : 1
--	------------------------------------	-----------------

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

En raison de la présence de nouveaux membres, il demande à chacun et chacune de se présenter à tour de rôle. Il souligne que le Conseil amorce l'étape de la consolidation de ses activités.

Il remercie M^e Michèle Juteau pour sa contribution durant la période estivale, compte tenu du fait que neuf des onze sièges du Conseil étaient vacants, dont celui du président.

1.2 Assermentation

M^{es} Michel Brisson, Monique Corbeil, Laurence Demers, Charles Gosselin, Odette Laverdière ainsi que monsieur Jeannot Richard qui ont été nommés membres du Conseil pour un mandat de trois ans par le décret numéro 992-2001 du 29 août 2001, prêtent serment devant le président du Conseil conformément à la loi.

Monsieur Laurent McCutcheon, dont le mandat de membre et de président du Conseil a été renouvelé pour trois ans par le décret 992-2001 du 29 août 2001, a précédemment à la réunion, prêté serment devant un juge de la Cour du Québec tel que la loi l'exige.

1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par M^e Laurence Demers, l'ordre du jour de la séance publique du Conseil est adopté.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance publique des 18 et 19 avril 2001

À la page 4, la deuxième phrase du dernier paragraphe devrait se lire comme suit : « Certains ne sont pas d'accord avec certaines parties du texte, d'autres le considère comme le portrait fidèle des activités du Conseil ».

Sur la proposition de M^e Odette Laverdière, appuyée par M^e Michel Brisson, le procès-verbal de la séance publique des 18 et 19 avril 2001 est adopté tel que modifié.

1.5 Sujets d'information

Monsieur Laurent McCutcheon souligne que le Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif a été transmis au ministre de la Justice à la fin du mois d'avril 2001 et qu'il n'a pas encore été approuvé par le gouvernement. Il souhaite que les dispositions du code entrent en vigueur dans les meilleurs délais.

À cette fin, monsieur Laurent McCutcheon, appuyé par M^e Monique Corbeil, propose l'adoption de la résolution suivante, dont le texte sera transmis au ministre de la Justice :

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la justice administrative*, le Conseil de la justice administrative a la responsabilité d'édicter le code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec ;

Considérant que le Conseil a travaillé à la rédaction du *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* du mois de septembre 1998 au mois d'avril 2001 ;

Considérant que le Conseil a procédé aux consultations requises par la *Loi sur la justice administrative* ;

Considérant que le *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* a été adopté à l'unanimité par le Conseil à sa séance du 19 avril 2001 ;

Considérant que le 26 avril 2001, le président du Conseil transmettait le texte du code au ministre de la Justice afin qu'il soit soumis à l'approbation du gouvernement ;

Le Conseil rappelle au ministre de la Justice l'importance de procéder avec diligence afin que le *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* soit soumis à l'approbation du gouvernement et que les dispositions entrent en vigueur dans les meilleurs délais.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

M^e Juteau rappelle que les projets de codes de déontologie de la Régie du logement et de la Commission des lésions professionnelles ont fait l'objet d'une prépublication dans la Gazette officielle du Québec. Une copie du projet du code de la Régie du logement est distribuée aux membres.

Dans le cadre de ses travaux, le Vérificateur général a produit un projet de rapport pour commentaires. Monsieur McCutcheon a donné suite à cette demande.

M^e Sophie Vaillancourt est entrée en fonction à la permanence du Conseil au début de septembre 2001.

La *Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives* (projet de loi n^o 31) est déposée par M^e Juteau. Elle souligne que les commissaires du travail seront soumis à l'autorité du Conseil. Elle fera parvenir aux membres un tableau indiquant les modifications apportées par cette loi et entrées en vigueur le 15 juillet 2001.

La liste des ministères et organismes prévue à l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 19 mai 2001. Elle sera publiée à nouveau en mai 2002.

Le Conseil du trésor a modifié la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents* (C.T. : 196515 du 29 mai 2001). Puisque certaines modifications s'appliquent rétroactivement, les membres sont invités à produire une demande de remboursement qui tient compte du nouveau taux applicable au kilométrage.

Un formulaire de remboursement pour chaque membre concerné a déjà été rempli. Il suffit d'en valider le contenu et de le signer, le cas échéant, pour qu'il soit acheminé pour paiement.

Le dépliant intitulé *Déclaration de services aux citoyens* a été publié. Il est transmis à tout plaignant avec l'accusé de réception de sa plainte.

M^e Michèle Juteau remet une revue de presse aux membres.

D'ici Noël, une demi-journée de formation sera consacrée à la révision de la jurisprudence récente. La date devrait coïncider avec une prochaine séance du Conseil.

1.6 Comité de formation sur la déontologie

Le comité est composé de M^e Odette Laverdière, de madame Anne-Marie Lemieux et de personnes représentant les tribunaux : M^e Anne Vaillancourt (Commission des lésions professionnelles), M^e Gilles Joly (Régie du logement) et M^e Yves Lafontaine (Tribunal administratif du Québec).

M^e Odette Laverdière présente les travaux du comité. La première rencontre a eu lieu le 15 juin 2001 et a porté sur la définition du mandat, le choix des thèmes et la formule à privilégier. Deux scénarios seront proposés par les membres du comité en tenant compte des budgets requis.

Cette formation sur la déontologie devrait avoir lieu à l'automne 2002 ou à l'hiver 2003. Elle sera un moment propice aux échanges et à la réflexion pour tous les membres des tribunaux administratifs.

Monsieur McCutcheon remercie M^e Laverdière pour sa présentation.

1.7 Plan de conservation des documents du Conseil

M^e Michèle Juteau indique que la *Loi sur les archives* oblige tout organisme à adopter un plan de conservation pour ses documents.

Ce plan sera ultérieurement déposé au Conseil pour adoption.

1.8 Varia

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 10 h 05.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion à huis clos de la séance du 18 avril 2001 et l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de M^e Gaétan Lemoyne, appuyée par monsieur Jeannot Richard, l'ordre du jour de la séance tenue à huis clos est adopté.

Sur la proposition de M^e Gaétan Lemoyne, appuyée par M^e Monique Corbeil, le procès-verbal de la portion à huis clos de la séance du 18 avril 2001 est adopté.

État des dossiers de plaintes

Le dossier n° 13 est l'objet d'une demande de reconsidération de la décision rendue par le Conseil le 23 septembre 1999. Ce dossier sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance lorsqu'il sera complété.

Les dossiers n^{os} 48 à 61 ont été ouverts depuis la dernière séance.

Les dossiers n^{os} 48 à 56 sont à l'ordre du jour de la présente séance.

Examen des plaintes des dossiers n^{os} 48 à 56

Huit plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative* pour les motifs exprimés aux décisions.

Par décision majoritaire du Conseil, une plainte est déclarée recevable au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative* et un comité d'enquête est formé.

Varia

Il n'y a aucun item à la rubrique varia de la séance à huis clos.

Fin de la séance à huis clos à 14 h 10.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate